



Payer le gaz en plus du loyer charge comprise

Par **mnbzh**, le **06/01/2012 à 18:25**

Bonjour,rnrnJe loue actuellement un studio pour 360 euros par mois et charges comprises, comprenant eau, électricité et gaz.rnrnPar erreur j'ai oublié de fermer ma bouteille de gaz, qui est restée ouverte pendant 2 jours. Il n'y a eu aucun problème sur le studio. Ma bouteille de gaz a été par la suite vide au bout de trois jours.rnrnMon propriétaire me demande alors de payer la bouteille de gaz que j'ai vidé par erreur.rnrnAlors que je paye les charges dois je payer la bouteille de gaz en plus que j'ai "gaspillé"?rnrnJe vous en remercie.

Par **Marion2**, le **06/01/2012 à 19:16**

Bonsoir,rnrn[citation]j'ai oublié de fermer ma bouteille de gaz, qui est restée ouverte pendant 2 jours.[/citation]rnrnJe ne comprends pas, ce n'est pas parce que vous avez oublié de fermer votre bouteille de gaz pendant 2 jours que le gaz s'est évaporé !rnrnIl y a quelque chose que je ne comprends pas !!!rnrnC'est la bouteille de gaz que vous n'avez pas fermée ou c'est le bouton de la gazinière que vous n'avez pas fermé ?

Par **alterego**, le **07/01/2012 à 10:27**

Bonjour rnrnGazinière avec un feu allumé parce que sinon vous ne seriez pas là pour poser votre question. rnrnEnfin, ceci mis à part et que nous avons le plaisir de vous lire, pourquoi voudriez-vous que le propriétaire supporte financièrement une surconsommation de gaz

consécutive à une négligence de votre part ? rnrnCordialement